

Extrait du registre des Délibérations

Séance du 7 juin 2023

Convocation : 1^{er} juin 2023 - Date d'affichage : 1^{er} juin 2023

Sous la Présidence de M. Rémy MARTINOT, les membres du Conseil de la Communauté de communes Saint Cyr Mère Boitier entre Charolais et Mâconnais se sont réunis l'an deux mille vingt-trois, le mercredi sept juin à dix-neuf heures à Trivy - salle des fêtes.

Commune de BOURGVILAIN :	M. Gilles LAMETAIRIE
Commune de LA CHAPELLE DU MONT DE FRANCE	M. Philippe HILARION
Commune de DOMPIERRE LES ORMES	Mme Géraldine AURAY M. Marcel RENON
Commune de GERMOLLES S/GROSNE	M. Hervé JOSEPH
Commune de MATOUR	M. Thierry IGONNET Mme Nathalie LAPALUS M. Patrick CAGNIN
Commune de MONTMELARD	M. Jacques CHORIER
Commune de NAVOUR S/GROSNE	Mme Fabienne PRUNOT M. Jean PIEBOURG
Commune de PIERRECLOS	M. Rémy MARTINOT Mme Sylvie DUPONT M. Emmanuel ROUGEOT
Commune de SAINT LEGER S/s LA BUSSIÈRE	M. Pierre LAPALUS
Commune de SAINT PIERRE LE VIEUX	M. Cédric GRANDPERRET
Commune de SAINT POINT	M. Pierre-Yves QUELIN
Commune de SERRIÈRES	-
Commune de TRAMAYES	M. Michel MAYA M. Cécile CHUZEVILLE M. Damien THOMASSON
Commune de TRAMBLY	M. Christophe BALVAY
Commune de TRIVY	M. Chantal WALLUT
Commune de VEROSVRES	M. Éric MARTIN

Nombre de délégués en exercice : 25

Nombre de délégués présents : 23

Absents excusés : Mme Séverine DEBIEMME (Dompierré les Ormes), M. Jean-Noël BERNARD (Serrières), M. Bernard PERRIN (Trambly)

Pouvoirs : Mme Séverine DEBIEMME à Mme Géraldine AURAY

Le quorum étant atteint, le Conseil communautaire peut donc valablement délibérer.

Secrétaire : Chantal WALLUT

Assistaient également les Conseillers suppléants suivants :

M. Olivier LORNE (Bourgvilain) – M. Jean-François LAPALUS (La Chapelle du Mont de France) – Mme Laure FLEURY (Montmelard) – M. Alain BAMET (Saint Pierre le Vieux) – Mme Maud GAND (Saint Point) – M. Jean-Michel ROZIER (Trivy).

**Réhabilitation du bâtiment C à Tramayes
Marchés publics de travaux - Lancement de la
consultation des entreprises**

REÇU EN PREFECTURE

le 08/06/2023

Application agréée E-legalite.com

DELIB 2023-13

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu le Code de la commande publique,

Vu l'arrêté préfectoral n° 71 2016 12-15 002 du 15 décembre 2016 actualisé relatif à la création de la Communauté de communes Saint Cyr Mère Boitier entre Charolais et Mâconnais (CC SCMB) le 1^{er} janvier 2017,

Vu la délibération n° 2018-107 en date du 29 novembre 2018 approuvant le projet de réhabilitation/rénovation du bâtiment C de l'Hôpital Corsin à Tramayes,

La Communauté de communes Saint Cyr Mère Boitier mène un projet de réhabilitation de l'ancien bâtiment C de l'Hôpital Corsin à Tramayes.

Le Président rappelle que ce projet accueillera une résidence pour personnes âgées autonomes de 11 logements ainsi que la micro-crèche intercommunale « Libellule » et une laverie.

Les études de conception sont à présent terminées. Le Président présente le dossier de la phase PRO (projet) remis par le maître d'œuvre.

Le coût estimatif des travaux s'élève à 2 900 000 € H.T.

Le Président propose, conformément à l'article R 2123-1 du Code de la Commande publique, de lancer la consultation des entreprises, dans la cadre d'un marché à procédure adaptée, pour la passation des marchés de travaux, sur la base du dossier PRO et pour les 11 lots identifiés.

Le Conseil de Communauté, ouï l'exposé du Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** le Président à lancer la consultation des entreprises dans le cadre d'un marché à procédure adaptée pour la passation des marchés de travaux de réhabilitation du l'ancien bâtiment C de l'Hôpital Corsin à Tramayes,
- **AUTORISE** le Président à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait le même jour, mois et an que dessus,

Pour extrait certifié conforme,

Le Président
Rémy MARTINOT



REÇU EN PREFECTURE

le 08/06/2023

Application agréée E-legalite.com

DELIB 2023-13